



Préambule

Les cours d'eau bretons sont régulièrement contaminés par les pesticides¹. La réduction de leur usage est un objectif prioritaire du Conseil régional et de ses partenaires : départements, Etat et Agence de l'eau. Parmi les actions engagées, une charte engage les jardinerie à promouvoir auprès de leurs clients l'utilisation de solutions naturelles. « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » vise à mettre en relation les associations et collectivités avec les jardinerie d'un territoire, dans le but de faire fléchir la vente de pesticides.

Cette charte a été mise en place pour répondre à un constat : alors que les collectivités et associations mettaient en place des actions visant à promouvoir les solutions alternatives existantes auprès des particuliers, les jardinerie, les orientaient essentiellement vers des pesticides.

Initiée en 2005 sur l'agglomération rennaise et ses quatre bassins d'alimentation en eau potable, par la MCE*, Rennes métropole, le SMPBR** et Jardiniers de France sous l'égide de la DRCCRF, la charte vise à mettre en avant les solutions sans pesticide en magasin et à informer les particuliers des dangers liés aux pesticides. Elle est fondée sur la formation des vendeurs, l'évolution du conseil, la mise en avant des alternatives et son évaluation tout au long de l'année.

Le Conseil régional, sensible à cette approche, a souhaité étendre l'expérience aux bassins versants bretons où la reconquête de la qualité de l'eau reste prioritaire. Sous son impulsion, la charte a été progressivement régionalisée suite à une première extension test sur le territoire de la Rade de Brest en 2007. Les collectivités et associations locales s'approprient le projet pour travailler avec leurs jardinerie. Cette année, 16 chartes vont être signées regroupant près 240 jardinerie.

La Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » a été créée dans le cadre du programme « eau et pesticides : effets sur la santé et l'environnement » qui a pour but de sensibiliser le public aux risques des pesticides pour la santé et l'environnement et de faire évoluer les pratiques des utilisateurs non agricole. Depuis 1998, les acteurs du programme mènent des actions de sensibilisation : éditions de livrets, d'expositions, démonstrations, portes ouvertes de jardin, enquêtes dans les jardinerie, dépôts de plaintes pour publicité mensongère... Animé par la Maison de la consommation et de l'environnement¹, Eau & rivières de Bretagne, le Centre d'information sur l'énergie et l'environnement, Jardiniers de France, le Conseil local à l'énergie, Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

Plus d'information sur : www.jardineraunaturel.org

¹ Avec les associations du groupe « pesticides » de la Mce : Adéc, Cglc, Ufcs-fr, Eau & rivières de Bretagne, Bretagne vivante-Sepnb, Ciele.

* Maison de la consommation et de l'Environnement

** Syndicat Mixte de Production d'Eau du Bassin Rennais

Contact :

☞ Maison de la consommation et de l'environnement - Coordination régionale de la charte

Julien Chapelain - tél : 02 99 30 35 50 – julien.chapelain@mce-info.org

(1) Synthèse régionale de la qualité de l'eau des bassins versants bretons - Mai 2012 - Aquascope